



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 16 janvier 2021

Nouvelles mesures pour la circulation des voyageurs en provenance et à destination de la Martinique

Pour faire face aux variants de la Covid-19, notamment le « variant anglais » qui est particulièrement contagieux, un isolement est mis en place pour tous les voyageurs qui arrivent dans les territoires ultramarins.

Cette disposition s'appliquera en Martinique à compter de lundi 18 janvier.

Elle s'applique pour les voyageurs de toutes les provenances, notamment l'hexagone et la Guyane, à l'exception de la Guadeloupe.

Il s'agit d'éviter l'introduction du « variant anglais » par un voyageur qui serait porteur du virus mais n'aurait pas été testé positivement avant le départ :

- voyageur s'étant contaminé entre son test et son arrivée sur le territoire ;
- voyageur en incubation lors du test.

Les voyageurs seront soumis à un isolement de même nature que les « cas contacts » :

- rester au domicile pendant 7 jours,
- réduire les sorties au strict minimum : courses alimentaires, rendez-vous médical,
- réalisation d'un test 7 jours après l'arrivée sur le territoire.

En outre, compte tenu de la situation sanitaire en Guyane, les flux aériens avec la Guyane seront restreints.

**Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle**

